

SYNABA
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ordre du jour
Mardi 17 Septembre
10h00/12h00

Présents : Christine Veyret-Berard, Aude Evano, Sébastien Yvard, Emmanuel Parent, Jean-Christophe Lesage, Alexis Toussaint, David Gabard, Marion Rigaud,

Excusés : Johan Przerwocka, Régis Jastrebsky;

Secrétaire de séance : Alban Raimbault

1. Compte-rendu du conseil d'administration du 9 Juillet 2024 ;

Le compte-rendu du CA SYNABA en date du 9 juillet est approuvé à l'unanimité.

2. Agenda

- 08.10.24 : AG SYNABA + élections des administrateurs pour la mandature 2024/ 2027
- 24.10 / 25.10. 24 : Congrès MAIAGE

3. Assemblée Générale 2024 (08.10.2024)

- Elections CA 2024 – 2027 :
 - Candidatures : La liste des candidats sera transmise aux adhérents ;
 - Préparée par les candidats, la feuille de route sera également transmise aux adhérents.
- Organisation Journée :
 - 10h00 – 12h00 : Assemblée Générale (Bilan d'activités, Bilan comptable, Elections)
 - 14h00 – 16h00 : Interventions et échanges sur les activités connexes développées par les BE. Le plan des sujets est le suivant :
 1. Géotechnique : Alexis Toussaint
 2. ANC/doc d'urbanisme : Emmanuel Parent
 3. Plan d'Epandage : David Gabard

4. Eaux de Pluies : Jean-Christophe Lesage
5. Eaux Non Conventionnelles : Sébastien Yvard
6. Hydrogéologie – Loi sur l'Eau : sujet général

4. Retour sur le CGDE 2024 Dijon et la table ronde sur l'ANC (11 et 12 Septembre)

Il est souligné la bonne fréquentation relative aux dernières années depuis l'évolution de la thématique de l'ANC vers la gestion des eaux à la parcelle.

Concernant le SYNABA, à part 2 administrateurs et 2 adhérents, des échanges intéressants ont vu le jour lors de ces deux jours.

Les administrateurs du SYNABA sont intervenus sur deux tables rondes :

- **Charte Qualit'ANC** : Jean-Christophe Lesage a participé à la présentation de la relance de la charte interdépartementale ANC couvrant la région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette structuration des acteurs est un pas supplémentaire encourageant la professionnalisation des différents acteurs de l'ANC intervenant sur ces territoires. Jean-Christophe a mis en avant le rôle du SYNABA et de ses adhérents dans l'importance d'une étude de sol bien menée pour une solution durable dans le choix d'un système ANC en adéquation avec son environnement.

Pour un ANC durable : Table ronde : Christine Berard a débattu sur un sujet plus politique qu'il n'y paraît. Le rôle du BE est fondamental dans son approche de Conseil, au service du maître d'ouvrage. Sa prescription est un outil pour éclairer le reste de la chaîne des acteurs. La note dite « des 5 mètres » a également été débattue. Il a été répété qu'elle n'est pas réglementaire et qu'elle n'est qu'un document supplémentaire et à destination des fabricants. Cela est souligné par la FNCCR, qui partage l'avis des PROS de l'ANC. Toutefois Christine Berard insiste sur le fait que, même si la note des Ministères et ON ne constitue pas un document réglementaire, au sens propre, elle n'en demeure pas moins, une recommandation qui implique la responsabilité du concepteur. En effet, si le concepteur ne la respecte pas, dans le cas d'un sinistre pouvant être non pas, strictement lié à l'ANC, mais par exemple, avec le risque récurrent de l'aléa retrait gonflement des argiles, le concepteur pourra être recherché en responsabilité, notamment si la construction assainie par un ouvrage implanté à moins de 5 m, se trouve par exemple, affectée par des fissures.

5. Note FNCCR sur la note parue sur le site du PANANC en Octobre 2023 (voir ci-joint)

La note de la FNCCR vient préciser que la note parue le 23 octobre 2023 n'est pas réglementaire et donc s'inscrit en bas de la hiérarchie des documents à prendre en compte. Le SYNABA souligne positivement la prise de position officielle de la FNCCR sur un débat qui agite le secteur de l'ANC depuis la publication de cette note sur le site du PANANC, mais il faudrait aller plus loin, ensemble, c'est-à-dire, jusqu'à son retrait des documents ANC, dans la mesure où elle ne découle pas d'un consensus général, partagé entre tous les acteurs de l'ANC.

Pour le SYNABA, cela démontre que les acteurs de l'ANC, chacun pris individuellement, ont intérêt à travailler ensemble. Cela passe par la relance du PANANC 3 sous la tutelle du ministère de la Transition Ecologique. De nombreux sujets restent en effet, en suspens, sans que cela soit tranché. La vivacité du monde de l'ANC fait proliférer les prises de position des uns et des autres, sans faire avancer sur les principales problématiques attendues.

6. Participation du SYNABA au prochain webinaire organisé par Ideal Co pour la présentation des RECOMMANDATIONS PROFESSIONNELLES DES PROS de l'ANC.

Alexis Toussaint, en tant qu'administrateur du SYNABA, a participé à un webinaire organisé par IDEAL CO suite à la publication des « Recommandations professionnelles des Pros de l'ANC ». Avec un représentant de l'ATEP et de la CNATP, il s'est évertué à montrer l'importance du rôle du BE en lien avec les fabricants et les « installateurs » que sont les acteurs du TP.

7. Questions diverses

- MMA : Point évolution tendancielle des sinistres ;

Yahya Mellouk, assureur MMA, fait passer le message sur les désordres qui deviennent plus nombreux sur la dernière période. Un échange lors de la prochaine AG à ce sujet pourra éclaircir la situation. Cette alerte fait suite à l'information en début d'année sur l'importance de l'ancrage des cuves.